

crois, que lui et ses collègues avaient été élus sur la foi de cette promesse, ou du moins qu'elle occupait une place primordiale dans leur programme. Ce n'était pas le cas dans ma région et c'est pourquoi je dis que le gouvernement n'avait pas reçu des Canadiens la mission nette de changer notre drapeau.

Dans ma région, on avait promis instamment un régime national de pensions comportant une augmentation des pensions de vieillesse, prélevée sur les premières cotisations versées au régime; une augmentation des pensions de vieillesse sans augmentation des impôts, voilà une promesse je le reconnais, qui était douce à l'oreille des gens. On en avait fait une autre au sujet du blé. Le gouvernement avait promis aux cultivateurs des Prairies qu'ils toucheraient \$3 le boisseau pour leur blé. C'était un point fort intéressant du programme électoral des libéraux. Le gouvernement devait établir à \$2.40 le prix de soutien du soja produit dans le Sud-Ouest ontarien.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Le représentant aurait-il l'obligeance de reprendre son siège? Ses observations ont peut-être trait à la motion dont la Chambre est saisie, mais la présidence est incapable de faire le lien. Le député pourrait-il expliquer comment ses propos se rattachent à la présente motion?

M. Thomas: Monsieur l'Orateur, je signalais que le gouvernement n'a aucun mandat précis pour imposer un drapeau au peuple canadien. Je définissais les problèmes et les questions soulevés dans notre région, pendant la campagne électorale, afin de démontrer qu'on avait parlé de bien des choses, mais non du drapeau. Les libéraux se sont engagés à éliminer toutes les faiblesses existant au sein du ministère de la Défense nationale et de la fonction publique, en général. On nous a promis d'affermir la paix mondiale et de nous rapprocher de la terre promise, mais il n'a pas été question du drapeau.

Vu que le gouvernement ne possède aucun mandat d'imposer un drapeau, à moins que le gouvernement ne puisse trouver à ce problème une solution autre que pareille imposition par un vote de la Chambre des communes, et à moins que nous ne puissions établir un nouveau comité de la Chambre et du Sénat ou un nouveau comité de la Chambre seule, chargé de trouver un motif de drapeau satisfaisant, alors le gouvernement devrait s'abstenir de nous imposer un drapeau tant qu'il n'aura pas obtenu un nouveau mandat de la population du Canada. Je crois que ce gouvernement a besoin d'un

nouveau mandat en ce qui concerne plusieurs autres mesures. A mon avis, l'ensemble de la politique du gouvernement, destinée à réaliser l'unité nationale et qui consiste, notamment, en l'adoption d'un drapeau, et en la faculté accordée aux provinces de se retirer des accords fiscaux, en la modification de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, devrait être soumise de nouveau à la population du Canada afin qu'elle puisse indiquer si elle approuve ou rejette ces mesures. Il nous faut des élections avant que l'on nous impose un drapeau au moyen d'un vote de la Chambre des communes.

Le contrat de la Confédération remonte à 1867, il y a 97 ans. Pendant 97 ans, la Confédération a survécu et a servi le Canada. Certains diront qu'elle nous a mal servis, d'autres, bien. Mais j'aimerais que la Chambre se reporte en pensée, aux jours où l'on étudiait la Confédération, afin de faire consigner au compte rendu les sentiments des chefs des deux partis d'alors, y compris le chef du Canada français. Le chef conservateur était évidemment sir John A. Macdonald. Son attitude vis-à-vis de l'Empire, du Canada et du drapeau est bien connue. En 1884, il a parlé à Toronto à propos de la future compagnie de chemins de fer du Pacifique-Canadien et c'est peut-être la plus belle illustration de son courage et de sa détermination. On trouve ses paroles à la page 36 de l'ouvrage de J. Pope, *Fags of Canada*, publié en 1912. Voilà les paroles de sir John A. Macdonald:

Cela prendra dix jours pour aller de Londres...

Il parle de la compagnie de chemins de fer du Pacifique-Canadien.

...jusqu'à la nouvelle ville de Vancouver sur la côte du Pacifique.

La traversée du Pacifique jusqu'à Yokohama peut se faire en 14 jours; ainsi on peut aller de Londres à Yokohama en 24 jours, soit 20 jours de moins qu'en passant par Gibraltar et le canal de Suez. Les long-courriers du Pacifique-Canadien peuvent se rendre à la colonie anglaise de Hong-kong en moins de 30 jours à partir de l'Angleterre, soit 16 jours de moins que par Gibraltar et le canal de Suez.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît! J'hésite à interrompre l'honorable député, car ses remarques sont, naturellement, d'un grand intérêt. Mais il semble à la présidence que le député s'éloigne fort du sujet à l'étude, soit l'adoption du sixième rapport du comité spécial du drapeau canadien. Je répète qu'il se peut que ces citations se rapportent à la question de savoir si la Chambre doit adopter ou rejeter la recommandation du comité, mais je prierais l'honorable député de s'efforcer de s'en tenir dans ses remarques au sujet à l'étude.